

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/21/2020044570/justel>

Dossier numéro : 2020-12-21/06

Titre

21 DECEMBRE 2020. - Arrêté ministériel fixant les règles complémentaires, les exigences techniques et les niveaux des primes, des orientations de trajectoire et des projets de rénovation collective, visés aux articles 6.4.1/1 à 6.4.1/9/1 de l'arrêté énergie du 19 novembre 2010 (TRADUCTION) (Intitulé remplacé par AM 2021-07-14/14, art. 1, 002; En vigueur : 07-08-2021)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 28-07-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 28-12-2020 page : 94958

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)